

REPUBLIQUE DU BENIN

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

LOI N° 2004-08 DU 27 MAI 2004

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 25 juillet 2003 entre la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la République du Bénin dans le cadre du financement partiel du projet de réaménagement et de bitumage de la route Djougou-N'Dali.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté ,

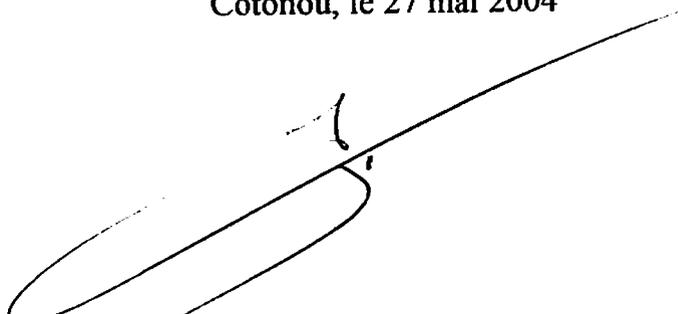
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de trois milliards cinq cent millions (3. 500. 000. 000) de francs CFA signé le 25 juillet 2003 entre la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la République du Bénin dans le cadre du financement partiel du projet de réaménagement et de bitumage de la route Djougou-N'Dali.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Cotonou, le 27 mai 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,



Ahamed AKOBI.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MTPT 4 MFE 4 AUTRES
MINISTERES : 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCB-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3